

FILIERE ANIMATION

Intitulé du concours	Conditions d'accès au concours	Période de retrait et de dépôt des dossiers d'inscription	Début des épreuves	Concours organisé par	Centre(s) Rattaché(s)
Animateur Principal de 2ème classe (Bac +2) (Catégorie B)	<p>INTERNE : ouvert aux fonctionnaires et agents publics des collectivités territoriales, de l'Etat, des établissements publics qui en dépendent, y compris ceux mentionnés à l'article 2 de la loi n°86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière, aux militaires ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale à la date de clôture des inscriptions, comptant au moins quatre ans de services publics au 1er janvier de l'année au titre de laquelle le concours est organisé.</p> <p>EXTERNE : ouvert aux candidats titulaires de l'un des diplômes homologués au niveau III mentionnés ci-dessous ou d'une qualification reconnue comme équivalente dans les conditions fixées par le décret du 13 février 2007. Les diplômes mentionnés ci-dessous sont les suivants : - Diplôme d'Etat de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport (DEJEPS), spécialité "animation socio-éducative ou culturelle", - Diplôme universitaire de technologie (DUT) carrières sociales, option "animation sociale et socio-culturelle", - Diplôme d'études universitaires scientifiques et techniques (DEUST) "animation"</p> <p>3ème CONCOURS AVEC EPREUVES : ouvert aux candidats justifiant au 1er janvier de l'année au titre de laquelle il est ouvert, de l'exercice pendant quatre ans au moins d'une ou plusieurs activités professionnelles privées ou d'un ou plusieurs des mandats mentionnés au 3° de l'article 36 de la loi du 26 janvier 1984. Les activités professionnelles prises en compte au titre de ce concours doivent avoir été exercées dans des domaines correspondant aux missions dévolues aux fonctionnaires du deuxième grade du cadre d'emplois concerné. Les périodes au cours desquelles l'exercice d'une ou plusieurs activités ou d'un ou plusieurs mandats aura été simultanément ne sont prises en compte qu'à un seul titre.</p>	<p><u>Période de retrait ou pré-inscriptions sur le site www.cdg35.fr :</u> 7 mai 2013 au 5 juin 2013 <u>Date limite de dépôt :</u> 13 juin 2013</p> <p>Retrait et dépôt des dossiers auprès du Centre organisateur</p>	19 septembre 2013	CDG 35 pour le Grand Ouest	
Animateur (Bac) (Catégorie B)	<p>INTERNE : ouvert aux fonctionnaires et agents publics des collectivités territoriales, de l'Etat, des établissements publics qui en dépendent, y compris ceux mentionnés à l'article 2 de la loi n°86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière, aux militaires ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale à la date de clôture des inscriptions, comptant au moins quatre ans de services publics au 1er janvier de l'année au titre de laquelle le concours est organisé.</p> <p>SUR TITRES AVEC EPREUVES : ouvert aux candidats titulaires de l'un des diplômes homologués au niveau IV mentionnés ci-dessous ou d'une qualification reconnue comme équivalente dans les conditions fixées par le décret du 13 février 2007. Les diplômes mentionnés ci-dessus, d'une part, le brevet d'animateur technicien de l'éducation populaire et de la jeunesse (BEATEPJ) et, d'autre part, le brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport (BPJEPS) dans les spécialités correspondant à la définition des missions confiées aux membres du cadre d'emplois et dont la liste est fixée par arrêté conjoint du ministre chargé des collectivités territoriales, du ministre chargé de la fonction publique et du ministre chargé de la jeunesse.</p> <p>3ème CONCOURS AVEC EPREUVES : ouvert aux candidats justifiant au 1er janvier de l'année au titre de laquelle il est ouvert, de l'exercice pendant quatre ans au moins d'une ou plusieurs activités professionnelles privées ou d'un ou plusieurs des mandats mentionnés au 3° de l'article 36 de la loi du 26 janvier 1984. Les activités professionnelles prises en compte au titre de ce concours doivent avoir été exercées dans des domaines correspondant aux missions dévolues aux fonctionnaires du premier grade du cadre d'emplois concerné. Les périodes au cours desquelles l'exercice d'une ou plusieurs activités ou d'un ou plusieurs mandats aura été simultanément ne sont prises en compte qu'à un seul titre.</p>	<p><u>Période de retrait ou pré-inscriptions sur les sites internet de chaque centre organisateur :</u> du 2 avril 2013 au 24 avril 2013 <u>Date limite de dépôt :</u> 2 mai 2013</p> <p>Retrait et dépôt des dossiers auprès des Centres organisateurs</p>	19 septembre 2013	CDG 27	CDG 14 CDG 50 CDG 61 CDG 76
				CDG 53	CDG 44 CDG 49 CDG 72 CDG 85
				CDG 56	CDG 22 CDG 29 CDG 35

**A
N
I
M
A
T
I
O
N****FILIERE ANIMATION**

Intitulé de l'examen	Conditions d'accès à l'examen	Période de retrait et de dépôt des dossiers d'inscription	Début des épreuves	Examen organisé par	Centre(s) Rattaché(s)
Adjoint d'Animation de 1ère Classe (Catégorie C)	Ouvert aux adjoints d'animation de 2ème classe ayant atteint le 4ème échelon et comptant au moins trois ans de services effectifs dans ce grade.	Inscriptions closes	20 mars 2012	CDG 27	CDG 14 CDG 50 CDG 61 CDG 76
				CDG 29	CDG 22 CDG 35 CDG 56
				CDG 44	CDG 49 CDG 53 CDG 72 CDG 85